



DER DEP

tourisme

Douze sites touristiques signent une convention de partenariat

Le vendredi 25 mars, douze* des sites touristiques majeurs de l'Aveyron ont signé une convention de partenariat, offrant ainsi au public des tarifs réduits pour la saison 2016, et ce dès le mois d'avril.

Dans le cadre d'une démarche de valorisation touristique du territoire, les douze sites pérennisent leur réseau d'échanges et poursuivent leur politique de mutualisation des moyens de

communication à destination de l'ensemble des visiteurs.

Les directeurs et responsables de ces structures souhaitent valoriser la qualité de leur

offre et surtout permettre au plus grand nombre de visiteurs de profiter, à tarifs réduits, des

nombreuses activités de loisirs présentes en Aveyron. Ainsi, un billet acheté dans un des douze sites partenaires permet de bénéficier du tarif réduit dans tous les autres sites, sur simple présentation du billet d'entrée 2016. Selon les sites partenaires, cette opération permet aux visiteurs de bénéficier de 10 à 20 % de réduction sur l'ensemble de la saison. Ils bénéficient également de conseils avisés sur d'autres activités de loisirs à vivre en famille ou entre amis en Aveyron.

Cette opération reçoit depuis 5 ans un très bon accueil du public avec une progression constante du nombre de bénéficiaires, ce qui légitime le renouvellement, pour la saison 2016, du

partenariat entre 12 sites de visite aux activités très complémentaires.

*Les bateliers du Viaduc, Château de Calmont D'olt, Le héron des Raspes, La Maison des vautours, Micropolis, Cité des Insectes, Montpellier le Vieux

Le Musée des Traditions du Sud Aveyron, Domaine de Gaillac, Noria, Pastoralia, le monde des brebis, Roquefort Société, Terra Memoria et Sur les rails du Larzac

